



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

**COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
ARRETE MODIFICATIF**

AP N° AP92-DDCSPP-2015-06-025

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 84-1103 du 10 décembre 1984 pris pour l'application de l'article 119-III de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015034-0008 du 3 février 2015,

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2015034-0008 du 3 février 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION POUR LES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS  
AFFILIES AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur HENRYOT Jean-Michel Maire de Moissac	Madame ARRESTIER Anne Monsieur BESIERS Jean-Philippe
Monsieur MARTY Gabriel Maire adjoint de Grisolles	Madame FURTADO Christiane Monsieur SAHUC Jean-Francis

REPRESENTANS DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

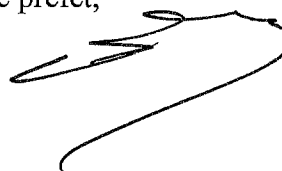
Titulaires	Suppléants
Monsieur MARDEGAN Pierre, vice président du Conseil Départemental	Monsieur HENRYOT Jean-Michel, Vice-président du Conseil Départemental Madame BAULU Maryse, conseillère départementale
Madame TURELLA-BAYOL, conseillère départementale	Monsieur VIGUIE Léopold, conseiller départemental Madame MAURIEGE Marie-José, vice-présidente du Conseil Départemental

Le reste sans changement

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Montauban le, **18 JUIN 2015**

Le préfet,



**Jean-Louis GERAUD**